

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 décembre 2019

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
23

**2/ Autorisation d'engager des crédits en investissement avant l'adoption
du budget primitif de 2020**

L'article L.1612-1 du CGCT dispose : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est rappelé au conseil municipal qu'au Budget Primitif (BP) 2019, les crédits ouverts aux dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette s'élevaient à 2 976 922.82 €.

Le maximum autorisé de 25% des crédits pouvant être engagés avant l'adoption du BP 2020 est donc de 744 231 €.

Il est proposé d'autoriser un montant de 580 000 € pouvant être mandaté en dépenses d'investissement, avant le vote du BP 2020.

Ce montant permettra, notamment, de faire face à la construction du futur périscolaire dont le chantier est en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater selon la répartition ci-dessous cinq cent quatre-vingt mille euros (580 000 €) de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019 étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits à celui-ci.

Compte	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	10 000 €
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	8 000 €
21312	Bâtiments scolaires	10 000 €
21316	Equipement du cimetière	8 000 €
21318	Autres bâtiments publics (<i>Périscolaire</i>)	450 000 €
21534	Réseaux d'électrification	12 000 €
21838	Autre matériel informatique	40 000 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	32 000 €
20421	Subvention d'équipement (<i>association : bâtiments et installations</i>)	5 000 €
Total des dépenses d'investissement		580 000 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE


